

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1622

Artikel: Schengen : révolution sécuritaire
Autor: Tille, Albert / Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La coopération policière et judiciaire avec l'Europe est le noyau dur des Bilatérales bis. L'accord de Schengen, associé à celui de Dublin sur l'asile se veut une réponse à l'insécurité que génère la mondialisation.

Schengen: révolution sécuritaire

Le terrorisme, le banditisme international, le trafic de drogues et autres menaces contre la sécurité ne peuvent pas être arrêtés aux portes de la Suisse. Les frontières sont des passoires. C'est pourquoi Berne lorgne depuis dix ans vers la coopération policière européenne, issue de l'accord Schengen, en vigueur depuis 1986 et prolongé par la convention de Dublin sur l'asile. Bruxelles a d'abord refusé, puis a proposé un troc. La Suisse participera à l'Europe des polices, si elle accepte un accord sur la fiscalité de l'épargne. L'accord Schengen comporte une panoplie de mesures d'importance pour la Suisse.

Abolition du contrôle des personnes

La mesure est d'apparence spectaculaire, mais elle codifie pratiquement un état de fait. La

présentation de son passeport à Bardonnex est exceptionnelle et la plupart des points de passage ne sont plus gardés. Mais comme il n'y a pas union douanière entre la Suisse et l'Europe, le contrôle des marchandises subsiste. Les douaniers resteront en place. Le cœur du projet est donc ailleurs.

Frontières extérieures renforcées

Les pays européens périphériques doivent répondre de la sévérité du contrôle de leurs frontières. Au centre de l'espace Schengen, la Suisse n'a de frontière extérieure que dans ses aéroports. C'est là où les contrôles sont les plus aisés.

Visa unique

La liste des pays qui doivent obtenir un visa et les conditions de son octroi seront régies par une règle unique. C'est le corollaire du renforcement des fron-

tières extérieures. Les consulats suisses chargés d'octroyer un visa auront une responsabilité renforcée. Ils devront notamment consulter le fichier Schengen pour débusquer, entre autres, les passeurs et les filières de l'immigration illégale. Avantage touristique: les visiteurs d'outre-mer n'auront besoin que d'un seul visa pour la Suisse et le reste de l'Europe.

Observation et poursuite transfrontalières

Les policiers des États voisins auront le droit de pénétrer en Suisse pour observer ou poursuivre un délinquant. Dans les cas urgents, ils pourront le faire sans autorisation de la police locale. La Suisse ne pourra pas s'opposer à la surveillance d'un trafic de drogues ou de marchandises en contrebande. Une coopération policière transfrontalière à peu près équivalente existe déjà par des accords bilatéraux passés avec la France, l'Allemagne et l'Autriche.

Gigantesque fichier

C'est le cœur du dispositif. La Suisse aura accès en ligne à tous les avis de recherche de personnes et de marchandises douze millions de données - collectés dans les pays européens. Elle mettra les siens dans le circuit. Avec le SIS (système informatique Schengen), la police essaie d'être aussi rapide que les criminels et de démanteler les réseaux mafieux. Les risques d'abus de la mise en fiche existent toujours. Schengen impose donc l'application

des règles du Conseil de l'Europe sur la protection des données.

Echange d'informations

Les polices des États de Schengen sont tenues de s'accorder assistance pour prévenir les délits en échangeant de nombreuses informations non contenues dans le SIS sur des personnes suspectées: identité de propriétaires de véhicules, raccordements téléphoniques, domicile, etc. Ces informations ne sont toutefois accordées que si la législation nationale l'y autorise.

Entraide judiciaire

La coopération policière est flanquée d'une entraide judiciaire. Chaque État membre est tenu de donner des informations sur les procédures pénales en cours. Mais une information est également due lorsqu'il y a une simple procédure administrative. Le point est délicat. Il touche au secret bancaire. Après de longues tergiversations, la Suisse a dû accepter que cette entraide s'applique aux infractions dans le domaine des impôts indirects (accises, TVA, droits de douane).

Les accords de Schengen réveillent des réflexes émotionnels aux deux extrêmes de l'échiquier politique. La droite nationaliste croit voir disparaître la frontière, élément essentiel de la souveraineté. La gauche de la gauche, abondamment fichée à l'époque de la guerre froide, est sensible aux craintes que soulève un renforcement du pouvoir policier. at

Elections locales bernoises

Tobias Hirschi, un jeune nationaliste, a été élu au Conseil général de Langenthal grâce au faible taux de participation (2.14%) et avec les voix des électeurs de tous les partis. Selon les résultats publiés par le *Bund*, 149 provenaient de l'UDC, 22 de listes socialistes, 20 de listes radicales, 4 de listes évangéliques populaires, 4 de listes jeunes radicales, 2 de listes vertes et 26 de listes sans en-tête. L'égalité des chances électorales est respectée à Kehrsatz dans la banlieue bernoise. La municipalité est en majorité féminine car les trois partis principaux (radicaux, socialistes, UDC) ont élu un homme et une femme, et les Verts, une femme. Finalement, le 28 novembre, les élections communales auront lieu à Berne où une majorité rouge-verte domine depuis douze ans. cfp